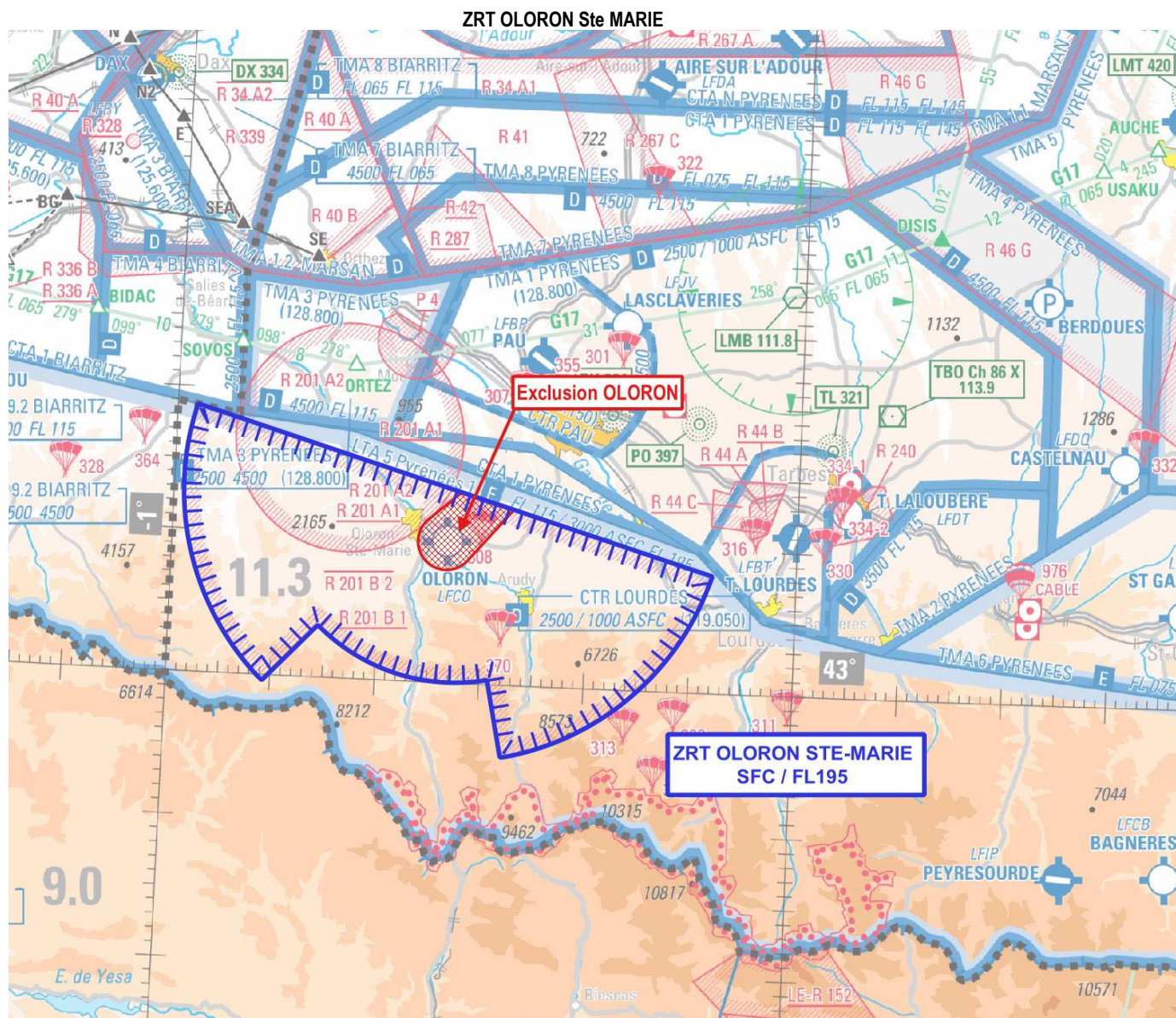


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) dans la région d'OLORON pour l'exercice MALFRENCH DAGGERT

En vigueur : Du 02 au 03 décembre 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Oloron Herrere LFCO, Pau Pyrénées LFBP, Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT



ACTIVITÉ
Exercice régional de recherche et sauvetage au combat, de portée internationale, mettant en œuvre les savoir-faire techniques et tactiques de l'AAE.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Du 02 décembre 2025 à 1600 au 03 décembre à 0800
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : PYRENEES INFO : 126.525 MHz BIARRITZ INFO : 119.175 MHz ACC BORDEAUX : fréquences de contrôle RAMBERT INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz MARINA INFO : 143.550 MHz / 317.500 MHz
ORGANISME GESTIONNAIRE
Centre de Détection et de Contrôle de Lyon Mont Verdun (CDC RAMBERT), ou, en cas d'indisponibilité, le CDC de remplacement.
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - Les aéronefs participant à l'exercice, - Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après notification auprès de l'organisme gestionnaire, - Les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.
Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur de la ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.
SERVICES RENDUS
CAM : les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT par l'organisme gestionnaire. CAG : les services de contrôle, d'information de vol, et d'alerte sont rendus aux usagers dans la ZRT conformément à la classe des espaces aériens, par les organismes habituels du contrôle de la circulation aérienne.
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES
ZRT OLORON Ste MARIE Limites latérales Limites latérales identiques à celles de la LF-R 201 BRAVO 1 publiée à l'AIP FRANCE ENR 5.1 A l'exclusion du secteur d'aérodrome d'Oloron Herrere (LFCO) tel que défini en dispositions complémentaires Limites verticales SFC / FL195
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
Des activités complémentaires sont prévues en : - TSA34 : Le mardi 02 décembre 1700-2200 Restrictions : - Les LF-R 201 A1, A2, B1 et B2 ne seront pas activées pendant les créneaux d'activation de la ZRT. - Un secteur d'exclusion est défini sur l'aérodrome d'Oloron Herrere (LFCO) : - Limites latérales : 43°13'22" N, 000°32'21" W 43°12'18" N, 000°27'16" W 43°08'39" N, 000°31'28" W arc horaire de 2nm de rayon centré sur 43°09'53" N, 000°33'37" W (ARP LFCO) 43°11'24" N, 000°35'24" W 43°13'22" N, 000°32'21" W - Limites verticales : SFC / 1500FT ASFC

ORGANISMES A CONTACTER	
<u>Jusqu'au 01 Décembre :</u> Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A Téléphone : 04 87 65 47 99 ou 04 87 65 47 98 PNIA 864 942 4799 (5405)	<u>A partir du 02 Décembre :</u> Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun Téléphone : 04 87 65 55 21 DIREX (Directeur d'exercice) : Téléphone : 06 80 31 07 89